

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 120-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.143

Déposée le: 18.04.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Benoît (Corgémont, UDC)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Moratoire sur la 5G pour des raisons de sécurité des données

Le Conseil-exécutif est chargé d'instaurer un moratoire sur l'installation et la mise en fonction de la 5G sur le territoire bernois. Ce moratoire s'étendra au moins jusqu'à la parution du rapport de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur ce sujet. Cas échéant, il sera prolongé jusqu'à d'éventuelles nouvelles décisions politiques que pourraient prendre les autorités fédérales (Conseil fédéral et Chambres fédérales) en la matière ou dans le domaine des questions soulevées par la protection des données en relation avec les installations de la 5G.

Développement :

L'installation en cours de la 5G en Suisse et au-delà soulève de nombreuses questions au sein de la population et de diverses autorités en matière de santé, d'impact sur l'environnement mais aussi de protection des données.

En cause dans le domaine de la sécurité des données, l'entreprise chinoise Huawei – fondée dans les années 1980 par l'ancien directeur de l'Académie des communications de l'armée po-

pulaire de libération de Chine – qui domine le marché mondial dans le domaine du fonctionnement d’Internet et de la 5G. Cette entreprise a été mandatée notamment par l’opérateur Sunrise pour l’installation de nouvelles antennes de relais pour la 5G en Suisse.

En raison de sérieux soupçons d’espionnage à vaste échelle à l’encontre de Huawei, plusieurs Etats – parmi lesquels les Etats-Unis, le Japon, l’Australie ou la Nouvelle-Zélande – lui ont interdit d’installer les infrastructures nécessaires à la 5G. D’autres Etats envisagent sérieusement de faire de même pour des raisons de sécurité des données. En effet, l’installateur des infrastructures de la 5G semble en mesure d’intercepter ultérieurement les données transitant par ces dernières.

Jusqu’à aujourd’hui, la Confédération suisse n’a, quant à elle, pas considéré Huawei comme problématique pour la sécurité des données des Suissesses et des Suisses. Cela notamment parce que le Conseil fédéral considère Huawei comme une entreprise privée. Dans une open society accompagnée d’un régime démocratique libéral, le raisonnement est pertinent. Par contre, l’entreprise Huawei est rattachée à un Etat de type totalitaire qui, par essence, soumet toutes les personnes physiques et morales à son imperium. La Chine dispose même d’une législation qui oblige ses entreprises à communiquer les données exigées par l’Etat. De surcroît, la Chine manifeste clairement des velléités d’extension universelle de son influence dans l’ordre économique mais également dans l’ordre politique. Cela passe aujourd’hui notamment par la technologie en général et par la 5G en particulier. Huawei se situe au cœur de la stratégie de la Chine visant à devenir une superpuissance civile et militaire au travers desdites « capacités duales » qui permettent de connecter ces deux dernières dimensions.

En raison de la sérieuse présomption de collaboration étroite entre le géant Huawei et le gouvernement chinois, notamment à des fins d’espionnage, des interventions parlementaires ont été déposées récemment au niveau fédéral. Mentionnons notamment l’interpellation de Fabio Regazzi (PDC, TI) : « Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse ». Le conseiller national tessinois PDC prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes : « 1. Que pense-t-il des soupçons de fraude, de corruption et d’espionnage portés sur Huawei par les Etats-Unis et d’autres pays ? 2. Quels risques, dans un secteur très sensible, cette technologie étrangère pourrait-elle présenter pour la sécurité de notre pays, pour les données personnelles et en termes d’espionnage industriel ? 3. Le Conseil fédéral entend-il intervenir, et si oui comment, pour limiter les activités de Huawei en attendant les résultats des enquêtes en cours ? 4. Pourquoi la Suisse n’encourage-t-elle pas la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la technologie 5G, afin d’acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires et d’éviter ainsi de dépendre d’un Etat qui, au surplus, ne présente pas les meilleures garanties en matière de respect des règles démocratiques ? » La Commission de sécurité du Parlement, quant à elle, s’est saisie de la problématique des nouvelles menaces contre les données personnelles impliquées par les modes d’installation technologiques de la 5G dans notre pays.

Dans la mesure où l’installation de la 5G suscite de très sérieuses et de très légitimes interrogations en matière de sécurité des données notamment mais aussi de santé publique et d’impact sur l’environnement, nous pensons qu’il est impératif d’appliquer le principe de précaution en recourant à l’instrument du moratoire à l’instar de très nombreuses autorités politiques.

Motivation d’urgence : Les grands opérateurs de télécommunications actifs en Suisse installent la 5G depuis le début de l’année. Face à l’urgence de la situation, plusieurs cantons ont d’ores et déjà annoncé

l'adoption de moratoires sur la 5G. La question d'un éventuel moratoire doit être tranchée au plus vite par le canton de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil